

Manifeste

Pour répondre
dignement aux
besoins des
femmes sans abri



Femmes sans-domicile : un phénomène en constante augmentation

© Crédit photo - Olga Prud'homme Fargès



120 femmes ont appelé chaque jour le 115 de Paris en décembre 2024 pour obtenir un hébergement.¹ Lors du décompte de la Nuit de la Solidarité le 23 janvier 2025, elles représentaient 14% des 3 507 personnes rencontrées dans les rues de Paris.² Cette proportion égale le triste record de 2023 et témoigne de la part grandissante des femmes qui vivent à la rue.

Pourtant, ces chiffres ne disent pas l'étendue du phénomène de sans-domicilisme chez les femmes, car ces dernières, pour se protéger, évitent l'espace public ou cherchent à se rendre invisible. La proportion de femmes est ainsi autrement plus importante dans les structures d'hébergement d'urgence : en janvier 2025, 60% des adultes hébergés à l'hôtel en IDF en moyenne par jour sont des femmes.³ A l'échelle du Samusocial de Paris, chaque soir environ 350 femmes sont hébergées dans ses structures⁴ sur un total de 1067 places.

120

femmes sans abri
formulent une
demande auprès du
115 de Paris chaque
jour

490

femmes rencontrées
lors de la nuit de la
solidarité 2025

¹ Source : Baromètre Décembre- SIAO 75. Somme des demandes pourvues et non pourvues chaque jour. Léger écart avec le nombre total de demandes/appels.

² Résultat de la Nuit de la Solidarité 2025. <https://www.paris.fr/pages/nuit-de-la-solidarite-2025-29561>

³ Sources : Chiffres issus du suivi d'activité du service Delta du Samusocial de Paris sur le logiciel interne Rosalie

⁴ Sources : Chiffres issus du suivi d'activité du Pôle Hébergement et Logement du Samusocial de Paris

Constats

Qui sont les femmes sans-domicile ?

Être une femme sans-domicile c'est vivre sans logement personnel : cela peut être à la rue ou dans des lieux moins visibles comme des parkings, des halls d'immeubles ou des véhicules ; dans des lieux de vie informels (squats, bidonvilles...) ; hébergés par des personnes plus ou moins bien intentionnées ; ou, dans le meilleur des cas, dans un dispositif d'hébergement d'urgence (centre d'hébergement, hôtel...).

Comme le souligne le dernier rapport de la Commission des droits des femmes du Sénat (octobre 2024)⁵ ces femmes ont connu des parcours divers : sortantes de l'aide sociale à l'enfance (ASE), ou qui n'arrivent pas à boucler leurs fins de mois et ne parviennent plus à payer leur loyer (souvent après une séparation), victimes de violences intrafamiliales ou qui ont dû quitter leur pays notamment pour fuir des violences (mariage forcé, excision...) Certaines sont seules, la plupart en couple, souvent avec enfant, de nombreuses sont également seules avec leurs enfants – c'est le cas de 28 % des ménages hébergés à l'hôtel en janvier 2025.⁶ Autant de réalités qui composent l'errance féminine.

Être une femme à la rue : survivre, plutôt que vivre

Depuis plusieurs années, l'observation quotidienne des acteurs de la veille sociale a mis en évidence les besoins spécifiques des femmes sans abri, liés en grande partie à leur

sexe et leur identité de genre. Leurs parcours se distinguent de leurs homologues masculins notamment par la prédominance des violences, marqueur précellent de leurs récits. Les femmes doivent sans cesse moduler leur féminité : soit en la camouflant pour se protéger, soit en l'entretenant pour se fondre dans la masse et se rendre invisibles. Nombre de femmes sans abri ne jouissent pas pleinement de leurs droits (droit à l'hébergement, droit au logement, droit à la santé, droits sociaux, etc), par méconnaissance, par renoncement mais aussi et surtout par manque d'effectivité de ces droits. Garantir l'accès et la jouissance de ces droits reste un enjeu crucial.

Une prise en compte grandissante par les acteurs et une adaptation progressive des dispositifs...

Depuis plusieurs années, une approche plus genrée des réponses et accompagnements sociaux a donné lieu à des dispositifs innovants, dédiés spécifiquement aux femmes. De nouveaux lieux d'accueil et d'hébergement non mixtes voient le jour, comme le centre Soleil du Samusocial de Paris ouvert en 2024 ou l'Oasis.⁷ Plus globalement, c'est une prise de conscience de l'intérêt de mieux repérer et accompagner le public féminin en errance qui a émergé face à la situation. Des avancées peuvent être reconnues, de nombreux enjeux et défis restent à relever, soulignés par les acteurs associatifs.



⁵ Agnès Evren, Marie-Laure Phinera-horth, Olivia Richard, et Laurence Rossignol, Femmes sans-abri, la face cachée de la rue, Octobre 2024, [<https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/office-et-delegations/delegation-aux-droits-des-femmes-et-a-legalite-des-chances/2023-2024/femmes-dans-la-rue.html>]

⁶ Sources : Chiffres issus du suivi d'activité du service Delta du Samusocial de Paris sur le logiciel interne Rosalie

⁷ CHU Soleil : Centre d'hébergement du Samusocial de Paris dédié aux femmes sortantes de maternité. Oasis : centre d'accueil de jour dédié aux femmes.

... Qui doivent être appuyés par les politiques publiques

Car cet engagement du secteur de l'Accueil Hébergement Insertion (AHI) doit s'accompagner de politiques publiques ambitieuses et réalistes pour une véritable prise en charge qualitative et adaptée des femmes. Si la lutte contre les violences faites aux femmes a été une "grande cause du quinquennat" du précédent mandat présidentiel, la violence qui caractérise l'errance et le sans-abrisme féminins doit y être pleinement intégrée. Si la libération de la parole a été largement facilitée par l'émergence de mouvements sociaux, il faut encore un effort pour que les femmes les plus précaires et les plus vulnérables puissent à leur tour faire entendre leur voix et leurs réalités.

Cette Journée internationale pour les droits des femmes, est l'occasion pour le Samusocial de Paris de publier son Manifeste pour rappeler le chemin parcouru ces dernières années, mais surtout pour continuer de défendre les droits de **TOUTES les femmes**, y compris celles à qui on ne donne pas de voix, y compris celles qui n'ont pas de toit, y compris celles qui font tout pour qu'on ne les voit pas.

La féminisation de la grande précarité oblige les politiques publiques du secteur de l'Accueil Hébergement Insertion (AHI) et les gestionnaires des dispositifs à s'adapter. Le Samusocial de Paris s'y engage.



Nos propositions pour répondre dignement aux besoins des femmes sans abri

1. AMÉLIORER LE REPÉRAGE DES FEMMES SANS ABRI

2. RENFORCER L'OFFRE D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT MIXTE ET NON MIXTE

3. RENFORCER LA PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES DE GENRE

4. GARANTIR ET DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX SOINS

5. FAVORISER L'ÉMANCIPATION DES FEMMES

6. PERMETTRE À TOUTES LES FEMMES D'AVOIR UN LOGEMENT





1. AMÉLIORER LE REPERAGE DES FEMMES SANS ABRI

Contexte

Lutter contre la précarité des femmes nécessite de bien comprendre et définir le phénomène, de rendre compte de ses manifestations et de le quantifier justement. Les femmes ont une expérience de la rue distincte des hommes : plus souvent perçues comme des « proies », elles ont tendance à opter soit pour l'invisibilisation grâce à des stratégies d'évitement, soit au recours à des mises à l'abri ciblées jugées plus sécurisantes (hôpitaux, urgences, gares, etc.), soit à l'hébergement chez un tiers (parfois contre des services rendus ou de la prostitution). En étant moins visibles dans l'espace public, les femmes sans domicile demeurent en partie à l'écart des connaissances sur le sans-abrisme. Comprendre les formes que prend leur errance, et détailler leurs parcours doivent ainsi être des priorités ; de même que rendre compte de l'ampleur de ce phénomène pour y apporter une réponse proportionnée et adaptée.

Nos propositions

- Adapter les dispositifs de veille sociale existants (115, maraudes, accueils de jour) aux réalités des femmes sans-abri pour améliorer l'aller-vers elles.
- Enrichir les enquêtes et les études sur l'exclusion par une approche genrée.
- Développer les enquêtes dédiées à la situation des femmes sans-domicile.

2. OUVRIR DES PLACES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE ADAPTÉES AUX FEMMES

Contexte

Depuis 2018, des dispositifs d'accueil dédiés aux femmes isolées ont vu le jour sur le territoire parisien. La crise sanitaire a permis un effort de mise à l'abri conséquent et le Grenelle contre les violences faites aux femmes en 2019 annonçait de nouvelles ouvertures de places ciblées. Néanmoins en décembre 2024 en moyenne chaque jour, 83 femmes seules ayant sollicitées le 115 de Paris se trouvaient sans solution d'hébergement.⁸ Chiffre auquel s'ajoute un nombre conséquent de femmes qui ont renoncé à solliciter de l'aide en appelant le 115. Ainsi fin 2024, le SIAO 75 comptabilisait 1 878 femmes isolées en liste d'attente pour une demande d'hébergement.⁹

Si le volume de l'offre disponible est insuffisant, la qualité de la prise en charge l'est également. Le recours à de l'hébergement non mixte et en collectif réduit doit être privilégié au regard des bénéficiaires que l'entre-soi féminin a pu prouver. L'hébergement en structure mixte doit cependant rester une possibilité tout autant sécurisante et vertueuse pour les femmes. Pour y parvenir, la mixité doit être anticipée, organisée.¹⁰

Nos propositions

- **Déployer urgemment de nouveaux dispositifs d'accueil et d'hébergement pour les femmes** via des financements adaptés à la mise en place d'un accompagnement spécialisé.
- **Adapter les structures existantes à la présence des femmes** ; garantissant leur sécurité, leur intimité et leur dignité ; par des places adaptées à toutes les configurations familiales et des lieux permettant de cuisiner, et accueillir des enfants.¹¹

⁸⁻⁹ Source : Baromètre Décembre- SIAO 75. Somme des demandes pourvues et non pourvues chaque jour. Léger écart avec le nombre total de demandes/appels.

¹⁰ Ensemble de recommandations issues du projet « Un abri pour toutes » de la Fondation des Femmes, 2021, [<https://fondationdesfemmes.org/communiqués-de-presse/communiqué-de-presse-un-abri-pour-toutes/>]

¹¹ Agnès Evren, Marie-Laure Phinera-horth, Olivia Richard, et Laurence Rossignol, Femmes sans-abri, la face cachée de la rue, Octobre 2024, [<https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/office-et-delegations/delegation-aux-droits-des-femmes-et-a-legalite-des-chances/2023-2024/femmes-dans-la-rue.html>]



3. RENFORCER LA PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES DE GENRE

Contexte

L'étude « Halte femmes »¹² réalisée en 2016 par l'Observatoire du Samusocial de Paris montre que plus de 90 % des femmes vivant dans la rue ont été victimes de divers types de violence : insultes, exploitations, agressions, viols, etc. Les violences ne sont pas uniquement une conséquence de la précarité. Elles en sont également la cause. Intrafamiliales, liées à la pauvreté, au contexte de migration ou à l'errance, les violences de genre surexposent les femmes au risque de précarité.

En effet, les violences conjugales peuvent précipiter une femme dans la précarité, qu'elle parte, que son niveau de vie baisse ou qu'elle se retrouve seule avec les enfants. De même, les violences vécues dans l'enfance et la jeunesse peuvent déstructurer la personne et être ainsi à l'origine de long parcours d'errance. Les multiples vulnérabilités et la pauvreté entraînent une surexposition aux risques d'exploitations ou à la prostitution.

Certaines violences sont liées au contexte de migration. Elles sont souvent la cause du départ des femmes, qui vont chercher un avenir meilleur.

Les parcours de migration sont jalonnés de violences à toutes les étapes et les femmes en sont les premières victimes. Le recours au droit est d'autant plus difficile pour ces femmes étrangères. Elles peuvent être contraintes administrativement par un conjoint (détention de papier, chantage à la dénonciation), craindre de perdre leur droit de séjour ou de se rendre dans un commissariat.

Enfin, certaines violences sont liées à l'errance. La rue est un lieu dangereux pour tous, d'autant plus pour les femmes et les centres d'hébergement peuvent être des lieux de promiscuité et de violences qu'elles cherchent à éviter.

Face à ces parcours marqués par un continuum de violences, il est urgent de renforcer le repérage, l'orientation et l'hébergement des victimes de violences.



¹² Mireille Eberhard, Elsa Garcin, Mathilde Quere., Emilie Segol, Les femmes seules dans le dispositif de veille sociale : une enquête auprès du public accueilli à l'ESI « Halte Femmes, 2018, [https://www.samusocial.paris/sites/default/files/2018-10/enqueteesi_vf.pdf

Nos propositions

- **Former les professionnel.les des différents corps de métiers en contact avec les femmes précaires à la prise en charge de personnes multi-traumatisées**
- **Encourager le questionnement systématique par les professionnel.les sur les violences vécues** afin de mieux les repérer et proposer un accompagnement adapté.
- **Offrir une protection immédiate et digne à toutes les femmes victimes de violences**, notamment à celles particulièrement précarisées et stigmatisées : les femmes étrangères, les femmes transgenres, les femmes en situation de handicap, les travailleuses du sexe et les femmes victimes de traites d'humains.
- **Prendre en compte la question du genre dans les politiques d'asile** et accorder une attention particulière aux femmes étrangères victimes de violences qui peuvent avoir des craintes spécifiques.
- **Renforcer les liens et partenariats entre associations spécialisées et acteurs de la veille sociale.**
- **Développer l'offre d'hébergement pour les femmes victimes de violences** (conjugales et intrafamiliales) avec un accompagnement pluridisciplinaire prévu, sécurisé et non-mixte pour éviter autant que possible l'orientation en structures généralisées mixtes ou en hôtels sociaux, et particulièrement la nuit pour éviter le recours au 115.



4. GARANTIR ET DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX SOINS



Contexte

Les femmes ancrées dans la précarité témoignent généralement d'un état de santé dégradé, d'un moindre accès aux soins ou d'un accès tardif aux soins lié à des raisons financières, mais aussi à une incapacité à faire valoir ses droits, engendrée entre autres, par la complexité administrative et les délais d'attente. Les femmes sont davantage touchées par cette inégalité que les hommes.¹³ Garantir et développer leur accès aux soins apparaît comme un enjeu majeur.

Les femmes sont plus exposées aux troubles psychologiques, d'autant plus lorsqu'elles sont en situation de précarité.¹⁴ Des spécificités liées à leur genre nécessitent un accompagnement psychologique renforcé : leurs trajectoires étant souvent marquées par des liens filiaux traumatiques (séparation familiale, périodes de grossesses dans des conditions de vie très précaires, non voulues ou violentes) et par la prédominance de violences de genre.

Un des enjeux majeurs de santé lors de la prise en charge des femmes sans abri s'articule autour de leur santé sexuelle et reproductive. Les femmes en situation de précarité sont moins suivies en gynécologie et utilisent moins souvent un moyen de contraception que la moyenne. Elles participent moins aux dépistages des cancers spécifiques féminins et y survivent moins souvent.¹⁵ Tout ceci nécessite un travail de médiation en santé et d'aller vers, pour encourager les femmes à (ré)entreprendre des parcours de soins autour de ces problématiques qui sont souvent perçus comme moins prioritaires ou tabou. Des actions d'information et de prévention concernant la sexualité, les risques sexuels et les comportements à risques sont indispensables. Il est aussi nécessaire de redonner du pouvoir d'agir aux femmes sans-abri en les informant de leurs droits (à la contraception, à l'IVG, à une vie affective et sexuelle).

Nos propositions

- **Intégrer les spécificités des femmes précaires dans les politiques publiques existantes de réduction des inégalités sociales de santé.**
- **Renforcer le soutien psychologique lors de la prise en charge des femmes précaires.**
- **Permettre gratuitement la prévention et des consultations à toutes les femmes sans distinction aucune, quelle que soit leur situation administrative, afin d'assurer à toutes un accès à la santé sexuelle et reproductive.**
- **Encourager et valoriser le métier de médiateur.rice en santé pour encourager les femmes à (ré)entreprendre des parcours de soins.**

¹³ 64 % des femmes déclarent avoir renoncé à un acte médical dont elles avaient besoin (contre 53% des hommes). Chiffres clés- éditions 2021 Vers l'égalité réelles entre les femmes et les hommes. Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances

¹⁴ BOUSQUET.D ; COURAUD. G ; LAZIMI. G ; COLLET.M ; 2017. La santé et l'accès aux soins :Une urgence pour les femmes en situation de précarité ; Haut Conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes ; Rapport n°2017-05-29-SAN-027

¹⁵ BOUSQUET.D ; COURAUD. G ; LAZIMI. G ; COLLET.M ; 2017. La santé et l'accès aux soins :Une urgence pour les femmes en situation de précarité ; Haut Conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes ; Rapport n°2017-05-29-SAN-027

5. FAVORISER L'EMANCIPATION DES FEMMES

Contexte

Afin de prévenir et limiter les risques liés à la précarité économique et faciliter l'orientation vers le logement autonome, l'insertion professionnelle des femmes constitue un enjeu majeur. Le taux d'activité des femmes reste inférieur à celui des hommes et leur risque d'être travailleuses pauvres est plus important.¹⁶ Si certains freins à l'emploi liés à la maîtrise de la langue, du numérique ou l'absence de titre de séjour sont partagés par les hommes et les femmes, le Samusocial de Paris identifie des freins spécifiquement féminins comme l'accès difficile aux modes de garde des enfants. Ce déficit d'accessibilité ne facilite pas la recherche et la reprise d'un emploi particulièrement dans le cas des familles monoparentales, public surreprésenté dans l'hébergement d'urgence (28 % des familles à l'hôtel sont monoparentales), et pour lequel 97 % des cheffes de familles sont des femmes.¹⁷

Par besoin de ressources immédiates, de temps limité disponible pour la recherche et construction du projet professionnel, et par auto-censure, les femmes se dirigent généralement vers des emplois peu ou pas qualifiés, instables, peu rémunérés, liés à la sphère domestique et aux soins, et qui les maintiennent dans une spirale de précarité, malgré des niveaux de qualification moyen ou élevé.

L'émancipation des femmes ne passe pas uniquement par l'autonomie financière. Souvent marquées par des situations de violences et d'emprises, les femmes au long parcours de rue peuvent avoir une faible estime d'elles-mêmes, une perte de confiance en soi, responsables d'une autonomie parcellaire. Redonner du pouvoir d'agir c'est aussi permettre à chaque femme de s'exprimer, notamment à travers l'art, de s'émanciper, à travers le sport, et de s'outiller à travers des cours de langue ou des formations numériques.



Nos propositions

- **Développer des solutions de garde et des places en crèches flexibles**, adaptées à la recherche d'emploi, et accessibles aux familles les plus pauvres.
- **Développer l'offre de formation qualifiante et rémunératrice** pour qu'elle devienne une vraie option pour les femmes tout en développant une approche plus genrée de l'insertion professionnelle.

¹⁶ Chiffres clés- éditions 2021 Vers l'égalité réelles entre les femmes et les hommes. Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances
¹⁷ Sources : Chiffres issus du suivi d'activité du service Delta du Samusocial de Paris sur le logiciel interne Rosalie

6. PERMETTRE À TOUTES LES FEMMES D'AVOIR UN LOGEMENT

Contexte

Les propositions du présent manifeste n'ont de sens que si les principes d'accès au logement défendus par la politique du Logement d'Abord sont appliqués.¹⁸ En effet, s'il est crucial d'améliorer la situation et la vie des femmes sans-domicile, la priorité demeure la sortie de l'exclusion. Avoir un logement personnel est le moyen le plus efficace de protéger les femmes contre les violences, de garantir leur accès aux soins et bien sûr de favoriser leur autonomie. Pourtant l'accès au logement – de même que le maintien dans le logement – est un parcours encore plus complexe pour les femmes, souvent condamnées à mettre de côté leur carrière professionnelle pour s'occuper de leur famille.

Ainsi, privées de temps (dédié à la famille) et donc de ressources, il est plus compliqué pour une femme :

- d'avoir un emploi et des revenus stables, condition sine qua non pour accéder au logement ;
- de remplir les critères d'admissions exceptionnelles au séjour toujours plus exigeants, comme un niveau de français attesté par un diplôme ;
- de mener des démarches administratives kafkaïennes et chronophages ;
- de se maintenir dans son logement après une séparation conjugale qui peut conduire des femmes à ne plus pouvoir payer leur loyer et donc à subir une expulsion locative.

Nos propositions

- **Établir un critère de priorité pour les femmes seules et les mères isolées sans domicile pour l'attribution d'un logement social.**¹⁹
- **Accroître l'accompagnement des femmes seules qui ne peuvent payer leur loyer afin de prévenir une expulsion locative dont il est difficile de se relever.**
- **Impulser un effort particulier en faveur des femmes sans domicile dans le cadre des admissions exceptionnelles au séjour (AES), qui permet aux préfets de procéder à des régularisations au cas par cas.**
- **Valoriser le métier de travailleur social – lui-même officié majoritairement par des femmes – afin de simplifier les démarches administratives et l'accès au logement.**

¹⁸ [https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/logement-dabord-plan-quinquennal-logement-dabord-lutte-contre-abrisme]. Consultation le 17 Février 2025.

¹⁹ Agnès Evren, Marie-Laure Phinera-horth, Olivia Richard, et Laurence Rossignol, Femmes sans-abri, la face cachée de la rue, Octobre 2024, [https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/office-et-delegations/delegation-aux-droits-des-femmes-et-a-legalite-des-chances/2023-2024/femmes-dans-la-rue.html]

²⁰ Agnès Evren, Marie-Laure Phinera-horth, Olivia Richard, et Laurence Rossignol, Femmes sans-abri, la face cachée de la rue, Octobre 2024, [https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/office-et-delegations/delegation-aux-droits-des-femmes-et-a-legalite-des-chances/2023-2024/femmes-dans-la-rue.html]